

Bienvenue dans les maisons d'accueil hospitalières !

Un décret encourage le développement de résidences pour accueillir les patients et leurs accompagnants, avant ou après leur séjour hospitalier.

Au JO du 10 mars, est paru [l'arrêté du 21 février 2017](#) fixant le cahier des charges des maisons d'accueil hospitalières, dans la suite de l'article 100 de la loi de modernisation de notre système de santé, ce dont les organisations signataires se félicitent. Le dispositif législatif et réglementaire est désormais complet, à la fois pour valoriser et faire connaître les maisons d'accueil hospitalières existantes, mais aussi pour organiser l'émergence d'autres initiatives.

Depuis la première lecture du projet de loi, les organisations signataires ont œuvré ensemble sans relâche pour que ces dispositifs d'accueil et d'hébergement pour des usagers, avant ou après leur séjour hospitalier, ou pour leurs parents ou aidants, puissent bénéficier d'une disposition législative. Ce ne fût pas un long fleuve tranquille, et les organisations signataires remercient les parlementaires de toutes sensibilités de l'Assemblée nationale et du Sénat qui leur ont apporté leur soutien constant à cette initiative.

En effet, grâce au bénévolat et au mécénat public et privé mobilisé par ces maisons d'accueil, il est alors possible de proposer des solutions d'hébergement à des conditions économiques très sociales, et dans un environnement chaleureux et engagé.

Les maisons d'accueil hospitalières témoignent donc, dans la réalité comme dans leur cadre normatif, de la capacité d'initiative et d'innovation désintéressées de la société civile, au service de nos concitoyens.

A présent, toutes les garanties pour de nouveaux développements de cette forme d'accueil sont réunies.

Signataires :
FMAH, FEHAP,
FH, FNH-VIH,
UNAPECLE,
UNICANCER,
UNIOOSS

A propos d'UNICANCER

UNICANCER réunit l'ensemble des Centres de lutte contre le cancer (CLCC) : des établissements de santé privés à but non lucratif, exclusivement dédiés aux soins, à la recherche et à l'enseignement en cancérologie.

UNICANCER est l'une des fédérations hospitalières représentatives de France. Créée en 1964, elle défend l'intérêt des Centres de lutte contre le cancer et gère la convention collective de leurs salariés.

Au-delà de ses missions historiques de fédération hospitalière, UNICANCER a également pour objectif de faciliter le partage des compétences, des moyens et de meilleures pratiques entre les CLCC dans les domaines tels que la recherche, le médical, la stratégie hospitalière ou les achats.

L'ambition d'UNICANCER est de permettre aux Centres de lutte contre le cancer d'innover ensemble et toujours pour leurs patients.

UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 19 000 salariés, 2,1 milliards d'euros de recettes, plus de 300 essais cliniques en cours, plus de 135 000 patients hospitalisés par an.

Pour plus d'informations : www.unicancer.fr

Contacts presse :

Melody Enguix > Chef de projet communication > 01 71 93 63 68 > m-enguix@unicancer.fr

Valérie Perrot-Egret > Directrice de la communication > 01 44 23 55 66 > v-perrot-egret@unicancer.fr